

En entretenant régulièrement mon véhicule...

- ✓ Je roule en sécurité.
- ✓ Je préserve la valeur de mon véhicule.
- ✓ Je maîtrise mon budget.
- ✓ Je protège l'environnement.

CONTRÔLE
TECHNIQUE



Quand dois-je faire mon contrôle technique ?



Année 1

Première mise en circulation

Le contrôle technique doit être effectué dans les 6 mois qui précèdent le délai de **4 ans** à compter de la date de première mise en circulation du véhicule.

Année 4

Il doit être renouvelé **tous les 2 ans**, après la date du premier contrôle technique...

Année 6

Année 8



... et effectué par le vendeur dans les 6 mois qui précèdent la **vente du véhicule** à un particulier.

Année 10



Véhicule utilitaire léger, la réglementation est quasiment la même. Seule différence : les visites s'accompagnent d'un **contrôle pollution**, qui doit être effectué entre le 10^{ème} et le 12^{ème} mois après chaque contrôle.

N'ATTENDEZ PAS

le contrôle technique

pour **ENTRETENIR**



vos**re** **véhicule** et



rouler en

SÉCURITÉ

Votre professionnel de l'automobile :

2 étapes pour un nouveau contrôle technique

Devenu obligatoire en France en 1992, le contrôle technique vise un double objectif : faire chuter le nombre d'accidents de la route et veiller à la qualité environnementale des voitures. En 2018, une directive européenne le fait évoluer...

20 mai 2018

+ de Sécurité

Nombre de défaillances, auparavant « mineures », deviennent « majeures », voire « critiques ». Elles devront être réparées et nécessiteront une contre-visite.

3 niveaux de défaillances

- MINEURE : pas de danger immédiat

Le véhicule peut rouler, mais les défaillances sont à surveiller et doivent être réparées.

- MAJEURE : danger possible

Le véhicule peut rouler, mais il doit être réparé avec obligation de contre-visite dans un délai de 2 mois.

- CRITIQUE : danger immédiat

Le véhicule n'est pas immobilisé sur place. Cependant, il sera interdit à la circulation dès le lendemain matin. La contre-visite est à réaliser dans les deux mois.

janvier 2019

— de Pollution



En 2019, le contrôle sera plus exigeant pour les véhicules diesel. Une analyse complète des gaz d'échappement sera effectuée sur les véhicules essence.

L'entretien de votre véhicule, un travail d'équipe !

Ensemble,
ayons les
bons
reflexes



Moi, conducteur :
anticipation et entretien

Je respecte les échéances.

Je surveille les voyants d'alerte sur mon tableau de bord.

Je présente le PV du précédent contrôle à mon réparateur.

Je prête attention aux défaillances mineures relevées sur mon véhicule.



Mon réparateur :
conseils et garantie

Il m'informe et me conseille.

Il diagnostique et évalue le coût des réparations.

Il participe à l'entretien quotidien de mon véhicule.

Il m'aide à passer le contrôle technique.



Mon contrôleur technique :
observation et notation

Il atteste de la conformité de mon véhicule aux réglementations.

Il identifie et transcrit sur le PV les avaries urgentes ou à surveiller.

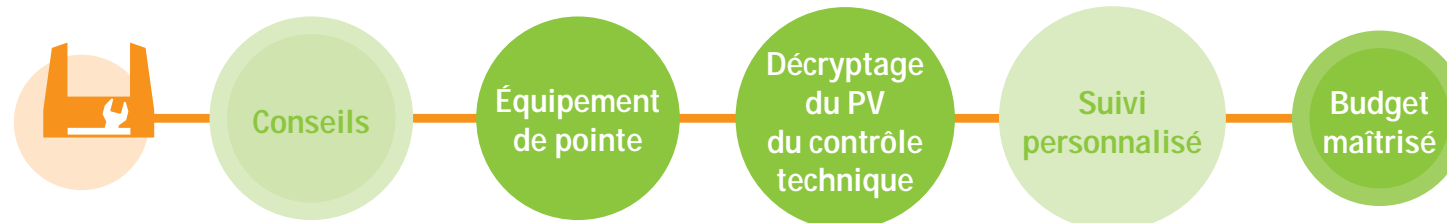
Il contribue à garder un parc automobile sain.



Le contrôle technique est seulement visuel. Il n'implique aucun démontage.

Ensemble,

mobilisés pour la sécurité et la préservation de l'environnement



Cette information vous est délivrée par la Fédération Nationale de l'Automobile